



VIVE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE !
Maison des Industries Alimentaires de Bourgogne
4, Bd Docteur Jean Veillet – BP 46524 – 21065 DIJON CEDEX
Téléphone : 03.80.70.27.27 – Télécopie : 03.80.70.27.28
E-mail : vivelabourgogne@ariabourgogne.fr

natexpo

Paris Nord Villepinte, Hall 7 - France



Opération organisée par



En concertation avec



⇒ POURQUOI PARTICIPER ?

Profitez du dynamisme d'un marché qui tire la croissance européenne

La consommation française de produits biologiques en forte progression*

5,5 milliards € en 2015

14.7% de croissance

20% de la consommation européenne

2^{ème} marché européen en valeur

24% des produits bio consommés en France sont importés

D'excellentes perspectives à moyen terme **

Entre **8%** et **11%** par an
prévisions de la croissance
de la consommation de produits biologiques
en France

6,7 à 7,8 milliards d'€ attendu en 2018.

Et des marges qui se maintiennent pour les industriels

*Source Agence Bio. **Source Precepta (groupe Xerfi)



VIVE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE !
Maison des Industries Alimentaires de Bourgogne
4, Bd Docteur Jean Veillet – BP 46524 – 21065 DIJON CEDEX
Téléphone : 03.80.70.27.27 – Télécopie : 03.80.70.27.28
E-mail : vivelabourgogne@ariabourgogne.fr

2 JOURS POUR RENCONTRER :

12 000
visiteurs
attendus

14%
d'internationaux

76
pays représentés

93%
des visiteurs sont satisfaits
de l'édition 2015



Source enquêtes visiteurs et exposants - NATEXPO 2015

Un climat d'affaires excellent

85% des contacts pris
ont des projets d'achat ou d'investissement
à court ou moyen terme

Un outil business adapté

Participation aux rendez-vous d'affaires
incluse dans votre inscription

590 rendez-vous en 2015

106 acheteurs internationaux sélectionnés

⇒ **La prochaine édition du salon NATEXPO se tiendra à Paris Porte de Villepinte, du 22 au 24 octobre 2017**

Le pavillon Bourgogne Franche-Comté occupera un îlot de 36 m², avec 2 angles, au cœur de la zone Alimentation





VIVE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE !
Maison des Industries Alimentaires de Bourgogne
4, Bd Docteur Jean Veillet – BP 46524 – 21065 DIJON CEDEX
Téléphone : 03.80.70.27.27 – Télécopie : 03.80.70.27.28
E-mail : vivelabourgogne@ariabourgogne.fr

NATEXPO 2017

PAVILLON BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Moins de formalités et de contraintes. Moins de temps consacré à la préparation.

Un stand sur mesure

Un supplément d'efficacité durant la manifestation. Davantage de confort et de convivialité.

⇒ **Formalités vis à vis de l'organisateur**

- VOTRE STAND : choisissez la surface dont vous avez besoin (mini : 6m²)
- Inscription dans le catalogue du salon et dans le catalogue en ligne
- 1 comptoir et 1 ensemble table/chaises colonne inclus dans le prix
- 2 badges exposant
- 1 pack de 50 cartons d'invitation
- Vos cartes d'invitation électroniques gratuites et en illimité

⇒ **Aménagement du stand aux couleurs de la Bourgogne Franche-Comté**

- ▶ Accès à une réserve commune (équipée : réfrigérateur, four, étagères, portemanteau),
- ▶ Mise à disposition de boissons chaudes et froides,
- ▶ Nettoyage

⇒ **Un tarif au plus juste grâce à la mutualisation des espaces.**

TARIFS "PAVILLON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE" - SERVICE CLÉ EN MAIN

Frais d'inscription au catalogue (forfait appliqué par le salon)	365,00* € HT
TARIF FIDELITE ADHERENT ARIA BOURGOGNE/ARIATT Franche-Comté	490,00* € HT/m²
TARIF NORMAL	630,00* € HT/m ²

* cf conditions générales de vente. LE PRIX ne COMPREND PAS l'HERBERGEMENT SUR PLACE.

CE SALON NE BENEFICIE PAS D'UN FINANCEMENT PUBLIC.



VIVE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE !
Maison des Industries Alimentaires de Bourgogne
4, Bd Docteur Jean Veillet – BP 46524 – 21065 DIJON CEDEX
Téléphone : 03.80.70.27.27 – Télécopie : 03.80.70.27.28
E-mail : vivelabourgogne@ariabourgogne.fr

NATEXPO 2017

Paris Porte de Villepinte, 22 au 24 octobre 2017

Demande de Participation Pavillon Bourgogne Franche-Comté
(à nous renvoyer avant le 15/04/2017) par télécopie au 03.80.70.27.28
Ou mail c.dechelotte@ariabourgogne.fr

SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE TÉLÉCOPIE

CONTACT POUR LE SALON

E-MAIL

► **PRESTATION(S) CHOISIE(S)** (préciser votre choix en cochant la(les) case(s) vous concernant)

Frais d'inscription au catalogue (forfait appliqué par le salon) 365,00 € HT

TARIF **FIDELITE ADHERENT** ARIA B/ARIATT :€ HT
Surface souhaitée : x 490 € HT =

TARIF NORMAL :€ HT
Surface souhaitée : x 630 € HT =

TOTAL HORS TAXES€ HT

Signature et mention "Bon pour accord"
Cachet de l'entreprise

TVA 20 %€

TOTAL TTC € TTC

ACOMPTE OBLIGATOIRE DE 50% DU MONTANT TTC PAR CHEQUE LIBELLÉ A L'ORDRE DE « Vive la Bourgogne Franche-Comté ! »
SOLDE A VERSER POUR LE 15/09/2017 SOUS RÉSERVE DE NON-LIVRAISON DE LA PRESTATION A L'OUVERTURE DU SALON



CONDITIONS GENERALES DE VENTE SALONS PROFESSIONNELS

MODALITÉS

L'inscription à un salon est enregistrée par « Vive la Bourgogne Franche-Comté ! », dès réception par courrier ou par télécopie, d'un bulletin d'inscription dûment rempli. Cette inscription vaut acceptation des conditions ci-après.

Dès l'inscription au salon, « Vive la Bourgogne Franche-Comté ! » fera parvenir à l'entreprise les documents nécessaires à son inscription au catalogue officiel du salon, de plus un dossier technique sera ouvert pour l'entreprise.

La facturation est effectuée en deux fois :

- facturation d'un acompte de 50% du montant TTC à l'inscription
- facturation du solde et du montant des commandes complémentaires un mois avant le salon.

Toute entreprise n'ayant pas réglé le montant total des factures liées au salon à l'ouverture de celui-ci se verra refuser l'accès à son stand.

« Vive la Bourgogne Franche-Comté ! » se réserve le droit de refuser l'inscription aux salons aux entreprises ayant des dettes envers elle ou ses partenaires l'ARIA BOURGOGNE et l'ARIATT Franche-Comté.

TARIFS

Dans le cadre des actions bénéficiant d'un soutien financier du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté :

Les tarifs proposés dans ce document sont établis sur la base d'un minimum de 5 entreprises participantes. En deçà de ce nombre de participants, le salon ne sera plus subventionnable et « Vive la Bourgogne Franche-Comté ! » se réserve le droit de modifier les conditions tarifaires de cette proposition. Dans ce dernier cas, l'entreprise sera libre de maintenir ou non sa participation au salon, sans frais d'annulation.

Tarif fidélité partenaire ARIA BOURGOGNE / ARIATT

Dans le cadre du partenariat entre « Vive la Bourgogne ! », l'ARIA BOURGOGNE et l'ARIATT Franche-Comté, les adhérents de l'ARIA BOURGOGNE et de l'ARIATT peuvent bénéficier d'un tarif fidélité en :

- étant adhérentes à l'ARIA BOURGOGNE ou de l'ARIATT depuis 2 années consécutives au moins (année n = année du salon et année n-1), ou
- s'engageant à adhérer à l'ARIA BOURGOGNE ou à l'ARIATT pour 2 années au minimum (années n et n+1).

REPORT / ANNULATION

L'admission définitive sera notifiée à l'entreprise par nos soins.

En cas d'annulation de la part de l'entreprise :

- annulation de votre participation sans frais sous 10 jours
- SINON FACTURATION SUIVANTE :
 - 3 à 6 MOIS = 50% ACOMPTE VERSÉ
 - 1 à 3 MOIS = TOTALITÉ DE L'ACOMPTE
 - 1 MOIS AVANT = TOTALITÉ DE LA FACTURE GLOBALE